

## PARTICIPEZ AU VOTE PAR ANTICIPATION

Le dimanche 29 octobre 2017, entre 12 h et 20 h,  
c'est le vote par anticipation.

POUR VOTER, VOUS DEVEZ :

1. Avoir la qualité d'électeur
2. Être inscrit sur la liste électorale
3. Vous identifier en présentant l'un des documents suivants :
  - votre carte d'assurance maladie;
  - votre permis de conduire;
  - votre passeport canadien;
  - votre certificat de statut d'indien;
  - votre carte d'identité des Forces canadiennes.

Adresse du bureau de vote par anticipation :

## SCRUTIN DU 5 NOVEMBRE 2017

Le dimanche 5 novembre 2017, entre 10 h et 20 h,  
c'est le jour du scrutin.

POUR VOTER, VOUS DEVEZ :

1. Avoir la qualité d'électeur
2. Être inscrit sur la liste électorale
3. Vous identifier en présentant l'un des documents suivants :
  - votre carte d'assurance maladie;
  - votre permis de conduire;
  - votre passeport canadien;
  - votre certificat de statut d'indien;
  - votre carte d'identité des Forces canadiennes.

Adresses des bureaux de vote :

**Districts 1, 2, 3, 4, 5 et 6**  
École Val-des-Monts  
872, rue de l'École, Prévost (Qc) J0R 1T0

**DISTRICTS 1 et 2**  
École du Champ-Fleuri  
1135, rue du Clos-Toumalin  
Prévost (Qc) J0R 1T0

**DISTRICT 4**  
Centre culturel et communautaire  
794, rue Maple  
Prévost (Qc) J0R 1T0

**DISTRICT 3**  
École des Falaises  
977, rue Marchand  
Prévost (Qc) J0R 1T0

**DISTRICTS 5 et 6**  
École Val-des-Monts  
872, rue de l'École  
Prévost (Qc) J0R 1T0



**ÉLECTIONS  
MUNICIPALES**